



Demission ou desertion de l'arme

Par **stemale**, le **20/12/2010** à **09:16**

Bonjour, je suis militaire engagé depuis mai 2007, je veux quitter l'armée car j'ai trouvé un emploi dans le civil pour le mois de janvier, quelle moyens existe t'il pour demissionner? est ce que je risque des sanctions dans le civil ou l'armée si je me porte deserteur, (un haut gradé ma dit le 17 novembre qu'il ny avait pas de problème pour cesser mes fonctions dans l'armée à la date du 25 decembre 2010 et maintenant la descission doit etre prise par le général , je me suis engagé par contract avec mon futur employeur et l'armée à la copie du contract).

merci de vos reponses

recevez mes salutations distinguées

Par **anaisftv**, le **25/07/2012** à **12:22**

Bonjour,

Je m'intéresse à la désertion pour un reportage et je suis à la recherche de personne qui seraient actuellement dans cette situation. Peut-être est-ce le cas de l'un d'entre vous?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

N'hésitez pas à me contacter: 06 89 08 39 12

Cordialement,